



CHECKLIST :

les mesures mobilisables par les SIAE

Fiche réalisée le 20-04

Attention, des mesures apparaissent tous les jours, nous tenterons d'actualiser régulièrement

Cette *checklist* est une synthèse, vous trouverez l'ensemble des informations et conditions d'éligibilité en suivant les liens + en vous référant à la Fiche « La mobilisation des mesures à la disposition des SIAE et l'actualisation de votre plan de trésorerie »

Statut juridique de votre SIAE	Je suis une association de moins de 10 salariés	Je suis une association de 11 à 50 salariés	Je suis une association de + de 50 salariés	Je suis une entreprise de l'ESS de moins de 10 salariés	Je suis une entreprise de l'ESS de + de 10 salariés
Mesures de soutien Mesures gouvernementales d'étalement des dettes sociales, remises d'impôt direct, rééchelonnement de prêts Cliquez ici	✓	✓	✓	✓	✓
Fond de solidarité État et Région Cliquez ici <i>Attention, l'État prend en compte les ETPI dans le calcul des ETP</i>	✓			✓	
Fonds de soutien aux associations Cliquez ici <i>Attention, la Région ne comptabilise pas les ETPI dans le calcul des ETP</i>	✓	✓			
Fonds de soutien d'urgence aux entreprises Cliquez ici <i>Attention, la Région ne comptabilise pas les ETPI dans le calcul des ETP</i>			✓	✓	✓
Fond de prêts de solidarité et de proximité aux TPE Cliquez ici (p.25)	✓	✓		✓	
Fond de prêt France Active Nouvelle Aquitaine Cliquez ici (p.27)	✓	✓	✓	✓	✓
Prêt Garanti par l'État (PGE) Cliquez ici	✓	✓	✓	✓	✓

Aurélie BROSSARD a.brossard@inae-nouvelleaquitaine.org

Maël DOUBLET m.doublet@inae-nouvelleaquitaine.org